Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité, et l'inclusion - CDADI



Strasbourg, le 13 décembre 2022

Observations du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion concernant la Recommandation 483 (2022) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux « Identités régionales : promouvoir le dialogue et la diversité dans l'unité »

- 1. Le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) prend note avec intérêt de l'adoption de la Recommandation 483 (2022) du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux « Identités régionales : promouvoir le dialogue et la diversité dans l'unité », et en particulier du fait que le Comité des Ministres y est invité à encourager les États membres à veiller à ce que la diversité des identités soit considérée comme un avantage et non comme un facteur de division, à fournir des mécanismes et des outils appropriés pour prévenir et résoudre pacifiquement les tensions et à promouvoir la participation à plusieurs niveaux et entre plusieurs parties prenantes.
- 2. Conformément à son mandat, le CDADI a élaboré la Recommandation CM/Rec(2022)10 sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, qui a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe cette année. La recommandation définit l'intégration interculturelle et encourage les autorités nationales à mettre en place des structures de coopération multiniveaux, en détaillant les processus de co-construction des politiques impliquant tous les niveaux de gouvernement, et les modalités de la participation des communautés par une approche intersectionnelle et individualisée de politiques publiques qui s'adressent à la société dans son ensemble. En outre, le CDADI a adopté un Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national qui offre des conseils aux praticiens et aux décideurs politiques pour aborder l'inclusion sous l'angle de la gouvernance multiniveaux.
- 3. En vue d'appuyer la mise en œuvre de cette recommandation, le CDADI a adopté, en novembre 2022, un programme modèle de renforcement des capacités pour l'intégration des migrants et un Manuel destiné à aider les États membres à concevoir des formations afin de fournir aux fonctionnaires et autres acteurs concernés les compétences et les aptitudes nécessaires pour gérer la diversité des identités et en faire un avantage, et pour résoudre les conflits générés par la diversité au moyen de la médiation interculturelle. Actuellement, le Comité d'experts sur l'intégration interculturelle des migrants (ADI-INT) travaille, sous l'égide du CDADI, à l'élaboration d'autres outils qui aideront les États membres à mettre en œuvre la Recommandation CM/Rec(2022)10.
- 4. Enfin, conformément à leurs mandats, l'ADI-INT et le CDADI développent un nouvel outil européen portant sur des stratégies d'inclusion globales destinées à permettre une action et un impact accrus, en favorisant une vision commune de l'inclusion applicable de manière intersectionnelle par-delà les communautés et les groupes.